# Insee Analyses

# Basse-Normandie



N° 14

Juin 2015

# Près de 200 000 Bas-Normands sous le seuil de pauvreté

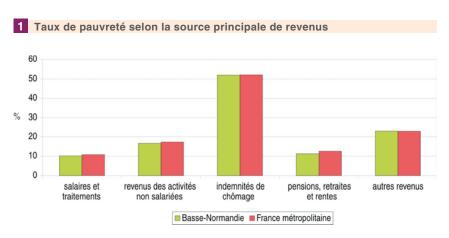
e taux de pauvreté est, en Basse-Normandie (13,3 %), légèrement inférieur à celui observé en France. Ceci traduit des situations contrastées selon les territoires ou le type de commune et notamment leur caractère urbain. Le niveau et l'intensité de la pauvreté d'un territoire dépendent effectivement de la structure de sa population, en termes d'âge, catégorie socio-professionnelle ou encore du type de famille. Les jeunes et les familles monoparentales notamment sont les plus affectés par la dégradation du marché du travail. Dans les aires urbaines, ce sont souvent les villes-centres qui sont les plus touchées par la pauvreté alors que les habitants de leurs banlieues sont en général plus aisés. Des disparités de revenus importantes s'observent néanmoins entre les différents quartiers des villes autant que dans les banlieues ou les couronnes périurbaines des grandes agglomérations. Contexte de reconversion industrielle, difficulté à retenir les cadres et exode des jeunes ont fragilisé de nombreuses villes moyennes de la région. Dans ces dernières comme dans certains territoires ruraux, le revenu est nettement inférieur à la médiane régionale et la pauvreté y est souvent élevée.

Jean-Luc Lacuve, Insee

En 2012, 13,3 % des Bas-Normands, soit 191 000 personnes, vivent en dessous du seuil du pauvreté. Elles disposent en effet d'un revenu disponible inférieur à 60% du revenu médian des français, soit moins de 990 euros par mois. Pour la moitié des personnes pauvres de la région, ce revenu est même inférieur à 805 euros. La crise a touché en premier lieu les plus fragiles, affectés par la dégradation du marché du travail. La population pauvre est ainsi davantage composée de personnes seules et inactives, de familles monoparentales et de familles nombreuses.

#### Une famille monoparentale sur trois et un jeune sur cinq en situation de pauvreté en Basse-Normandie

Occuper un emploi protège, dans la majorité des cas, de la pauvreté. 10 % des salariés sont pourtant des travailleurs pauvres. Les revenus perçus peuvent en



Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

effet être inférieurs au seuil de pauvreté pour certains actifs, principalement des jeunes peu qualifiés cumulant de courtes périodes d'emploi, ou encore employés à faible temps partiel. Parmi les Bas-Normands dont les pensions et retraites constituent la principale ressource, un sur dix est en situation de pauvreté. Les ménages dont le revenu provient principalement des allocations chômage sont pauvres dans un cas sur deux.



#### 2 Familles monoparentales et moins de 30 ans davantage exposés à la pauvreté

	Basse-Normandie			
	% de la population	Revenu médian	Taux de pauvreté	
Famille monoparentale	9,7	14 430	32,2	
Couple sans enfant	24,0	21 520	5,5	
Couple avec enfant(s)	47,2	19 210	12,1	
Ménage complexe	4,6	19 330	13,6	
Femme seule	8,5	16 500	16,2	
Homme seul	6,0	17 090	18,8	
Ensemble	100,0	18 900	13,3	
Moins de 30 ans	7,1	16 680	21,4	
30-39 ans	18,5	18 380	15,1	
40-49 ans	24,6	18 080	16,1	
50-59 ans	19,5	20 900	12,5	
60-74 ans	18,8	20 840	7,9	
75 ans et plus	11,5	17 590	9,8	
Ensemble	100,0	18 900	13,3	

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Le niveau de vie est évidemment lié au nombre de personnes apportant des ressources au sein du ménage. Les couples, et notamment ceux sans enfants, sont ainsi moins touchés par la pauvreté que les personnes seules et les familles monoparentales. Les premiers représentent 24 % de la population bas-normande, soit un peu plus qu'en France métropolitaine (21 %), avec un taux de pauvreté particulièrement bas (5,5 %). Moins présentes dans la région, les personnes seules ou les parents isolés sont toutefois davantage touchés par la pauvreté qu'en France (33 % contre 30 % des familles monoparentales, 19 % contre 17 % des hommes seuls).

Dans l'ensemble, le risque de pauvreté décroît avec l'âge. La pauvreté est élevée chez les moins de 30 ans (21 %). Le taux de pauvreté des 60-74 ans est le plus faible (8 %). Les personnes de plus de 75 ans sont relativement plus modestes que les autres seniors à la retraite. Les femmes y sont surreprésentées, du fait de leur longévité. Nombre d'entre elles n'ont eu qu'une carrière incomplète ouvrant de faibles droits à la retraite.

# Plus de 60 % des Bas-Normands en dessous du seuil de pauvreté résident hors des grands pôles urbains

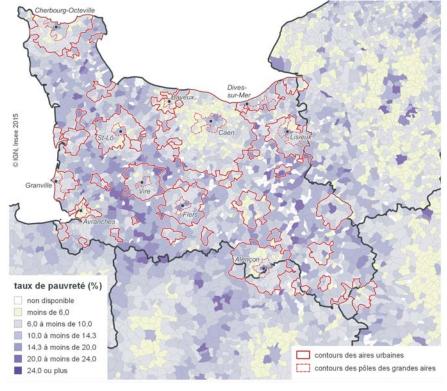
Les grandes villes et leur banlieue (comptant plus de 10 000 emplois) attirent les actifs à la recherche d'un emploi. Le taux de chômage y est souvent élevé en période de crise. En France, la pauvreté se concentre ainsi dans les grands pôles urbains, en particulier dans les quartiers prioritaires. La part de la population résidant dans un grand pôle est sensiblement moins élevée dans la région (32 %) qu'en France métropolitaine (58 %), et la pauvreté y est aussi plus réduite

(15,5 % contre 16,1%). Ainsi, près de 40 % des Bas-Normands en dessous du seuil de pauvreté résident dans les grandes villes et leur banlieue : c'est nettement moins qu'en France (65 %). Dans de nombreuses communes rurales et villes moyennes de la région, la pauvreté est élevée et les habitants disposent d'un revenu nettement inférieur à la médiane régionale, ce qui pourrait à terme exposer ces territoires à des risques de paupérisation accrus.

C'est au sein des grands pôles urbains que les disparités de revenu sont les plus marquées. Les onze grands pôles de la région répondent en effet à un schéma presque identique. Dans la ville-centre, où résident la majorité des ménages pauvres, en particulier les bénéficiaires de minima sociaux, le taux de pauvreté est élevé. Il dépasse les 20 % à Alençon, Lisieux, Flers ou Cherbourg-Octeville, et 15 % dans les autres, à l'exception de Granville. L'intensité de la pauvreté y est également élevée : la moitié des personnes pauvres vit avec moins de 790 euros par mois. Mais les villes-centre abritent également beaucoup de ménages à hauts revenus. Aussi, le rapport entre les revenus des 20 % les plus riches et ceux des 20 % les moins riches est supérieur à cinq à Caen et à quatre à Alençon, Dives-sur-mer, Cherbourg-Octeville, Avranches et Granville. Les habitants de Flers et Lisieux disposent des revenus médians les plus modérés.

Dans tous les grands pôles de la région, les revenus médians des habitants de la banlieue sont plus élevés que ceux des habitants de la ville-centre. Dans la banlieue de Bayeux, le revenu médian des ménages approche les 22 000 euros, alors que celui des ménages de la banlieue de Flers est de 19 800 euros, ce qui reste largement au-dessus de la médiane régionale (18 900 euros). En effet, dans ces banlieues, les niveaux de vie des habitants sont très disparates d'une commune à l'autre. Ainsi, à l'est

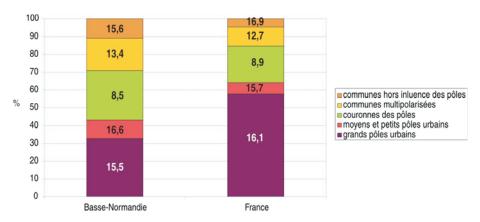
#### 3 Seule une partie des couronnes périurbaines est préservée de la pauvreté



Sources: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

de Caen, le revenu médian des ménages d'Hérouville-Saint-Clair et de Colombelles est très inférieur à la celui de la région, ce qui est aussi le cas à Giberville, et Mondeville et, au sud, de Fleury-sur-Orne. En revanche, à l'ouest, les revenus disponibles médians des habitants sont tous supérieurs à la médiane régionale. Le revenu médian des habitants de Cherbourg-Octeville et de Tourlaville se situe en-dessous de la médiane régionale, alors que les ménages de Querqueville, Martinvast et Tollevast disposent de revenus nettement plus élevés. Dans un contexte de reconversion industrielle, les habitants des petits et moyens pôles de la région sont plus souvent en situation de pauvreté qu'en moyenne en France, et même plus souvent que dans les grands pôles. Plus d'un habitant sur cinq des

#### 4 Des taux de pauvreté élevés dans les petits et moyens pôles bas-normands



Répartition de la population fiscale en Basse-Normandie et en France et taux de pauvreté dans les principaux types de territoires : 32 % de la population fiscale bas-normande habite un grand pôle urbain. Dans ces grands pôles, 15,5% de la population se trouve sous le seuil de pauvreté.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

#### Les revenus médians plus élevés dans les couronnes périurbaines mais des disparités plus grandes au sein des grands pôles urbains

Répartition géographique	Population des ménages fiscaux	Répartition (en %)	Premier décile de niveau de vie en euros	Niveau de vie médian en euros	Neuvième décile de niveau de vie en euros	S80/S20	D9/D1	Taux de pauvreté en %
Grands pôles urbains	468 880	32,7	10 290	18 710	34 210	4,2	3,3	15,5
Couronnes des grands pôles urbains	359 740	25,1	12 410	20 400	34 040	3,4	2,7	8,4
Communes multipolaires des GPU	99 040	6,9	11 100	18 810	31 380	3,6	2,8	12,6
Moyens pôles urbains	56 370	3,9	9 650	17 600	32 040	4,2	3,3	18,7
Couronnes des moyens pôles	28 590	2,0	12 110	19 690	32 360	3,4	2,7	9,3
Petits pôles urbains	92 860	6,5	10 440	17 910	31 120	3,8	3,0	15,4
Couronnes des petits pôles urbains	10 690	0,7	11 810	18 970	30 800	3,2	2,6	10,2
Autres communes multipolarisées	161 630	11,3	10 770	18 130	29 630	3,4	2,8	13,9
Communes isolées	156 100	10,9	10 430	17 720	30 060	3,6	2,9	15,6
Ensemble de la région	1 433 890	100,0	10 900	18 900	32 750	3,8	3,0	13,3
Normandie (Basse et Haute)	3 240 270		10 850	19 220	33 540	3,8	3,1	13,4

- En 2012, la moitié des ménages fiscaux (voir : définitions) de la région dispose d'un peu moins de 18 900 euros de revenu disponible par an et par unité de consommation. C'est près de 900 euros de moins qu'en moyenne en France. La Basse-Normandie devance toutefois la Champagne-Ardenne, le Limousin, la Corse, le Languedoc-Roussillon et le Nord-Pas-de-Calais, où le revenu disponible est le plus faible. Avec 19 400 euros, le Calvados ne se situe qu'au 40° rang des départements français, la Manche avec 18 670 euros est en 67° position alors que l'Orne avec 18 200 euros est en 82° position.
- La disparité entre les revenus peut se mesurer par le rapport entre le seuil de revenu des 10 % les plus riches et celui des 10 % les moins aisés (D9/D1), soit un rapport de 3 pour la région. Le rapport entre les revenus cumulés des 20 % les plus riches (ceux qui gagnent plus de 26 520 euros), et les revenus cumulés des 20 % les moins aisés, (ceux qui gagnent moins de 13 460 euros) est de 3,8 (S80/S20). Il est en effet influencé par les montants très élevés des revenus des foyers fiscaux se situant au-dessus du dernier décile.
- La Basse-Normandie est l'une des trois régions françaises où le niveau du 9° décile (32 750 euros) est le plus faible.

Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

pôles de L'Aigle, Vimoutiers, Argentan ou Orbec est en situation de pauvreté. Les habitants des petits pôles de Saint-Vaast-la Hougue, Condé-sur-Noireau, Carentan, Sées, Périers, Saint-Pierre-sur-Dives ont un revenu médian inférieur à 16 500 euros. Les taux de pauvreté y dépassent les 20 %. En revanche les habitants des pôles d'Honfleur, Agon-Coutainville et Torigni-sur-Vire disposent d'un revenu médian supérieur à la médiane régionale, avec une proportion de ménages pauvres inferieure à 10 %.

Au-delà des banlieues, les couronnes périurbaines rassemblent près du quart des Bas-Normands. Y résident des populations souvent plus homogènes, dont le revenu médian est compris entre celui de la banlieue et celui de la ville-centre, avec une pauvreté plus réduite (8,4 %). Les couronnes périurbaines de Caen et Cherbourg-Octeville se distinguent avec des revenus plus élevés que ceux de leur banlieue. Dans les belles propriétés de ces communes viennent notamment s'installer des cadres et des couples d'actifs recherchant la proximité de la ville et un accès rapide à la mer. Les plus hauts revenus médians de la région sont ainsi ceux des

habitants des communes au nord du pôle urbain de Caen : Bieville-Beuville, Periers-sur-le-Dan, Mathieu, Plumetot, Anguerny, Anisy, Colomby-sur-Thaon et Villons-Les-Buissons.

Pour la plupart des communes éloignées des pôles urbains, le revenu médian est inférieur à 17 800 euros. Dans certains territoires ruraux, notamment dans quelques communes entre Argentan et L'Aigle, ou entre Villedieu-les-Poêles et Mortain, plus d'un habitant sur quatre est en situation de pauvreté.

#### Un peu plus de 60 % des revenus bas normands proviennent des salaires

				Unite: %
France	Région	Calvados	Manche	Orne
67,4	60,9	63,6	59,1	57,1
6,0	7,0	6,5	7,5	7,4
26,4	30,2	28,6	31,1	32,4
5,0	5,3	5,2	5,4	5,6
2,2	2,4	2,4	2,4	2,5
1,4	1,4	1,3	1,5	1,5
1,4	1,5	1,5	1,4	1,5
12,2	11,2	11,5	10,9	11,2
- 17,0	- 14,6	- 15,4	- 14,0	- 13,7
100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	67,4 6,0 26,4 5,0 2,2 1,4 1,4 12,2 -17,0	67,4 60,9 6,0 7,0 26,4 30,2 5,0 5,3 2,2 2,4 1,4 1,4 1,4 1,5 12,2 11,2 -17,0 -14,6	67,4 60,9 63,6 6,0 7,0 6,5 26,4 30,2 28,6 5,0 5,3 5,2 2,2 2,4 2,4 1,4 1,4 1,3 1,4 1,5 1,5 12,2 11,2 11,5 -17,0 -14,6 -15,4	67,4 60,9 63,6 59,1 6,0 7,0 6,5 7,5 26,4 30,2 28,6 31,1 5,0 5,3 5,2 5,4 2,2 2,4 2,4 2,4 1,4 1,4 1,3 1,5 1,4 1,5 1,5 1,4 12,2 11,2 11,5 10,9 -17,0 -14,6 -15,4 -14,0

Les revenus disponibles avant impôts des Bas-Normands proviennent pour 68 % des activités salariés et des bénéfices d'activités commerciales (73 % en France). En revanche, la part des, des revenus liés aux pensions et retraites (30 %) est plus élevée. Les revenus du patrimoine sont de 1 point inférieurs au niveau national : 11 % contre 12 %. La part des prestations sociales représente 5,3 % des revenus.

Source: Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

### Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLoSoFi) de 2012, qui rapproche des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible incluant les prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins, jusqu'à la commune et prochainement à des niveaux infracommunaux. Il remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraites...).

Au niveau national, le dispositif ERFS (enquête sur les revenus fiscaux et sociaux) reste la source de référence pour les indicateurs de pauvreté et d'inégalités.

### **D**éfinitions

- Revenu disponible: revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage, indemnités de maladie), les revenus du patrimoine (dont en particulier les revenus financiers, qui sont imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration, les revenus fonciers, les revenus accessoires, etc.) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits: l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).
- Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.
- Les déciles de niveau de vie sont les valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale.
- La **médiane** du revenu disponible par unité de consommation (ou niveau de vie médian) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.
- Pauvreté monétaire: une personne (ou un ménage) est considérée comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 11 871 euros annuels en 2012, soit près de 990 euros par mois. Ce seuil est très proche de celui du dispositif ERFS (987 euros).
- Ménage fiscal: ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. Un ménage jeune est un ménage dont le référent fiscal (personne identifiée en tant que payeur de la taxe d'habitation au sein du ménage fiscal) est âgé de moins de 30 ans.
- Aire d'influence des villes: une aire urbaine est un ensemble de communes constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines constituant une couronne périurbaine, dont au moins 40 % de la population travaillent dans le pôle ou des communes sous son influence. On distingue les grands pôles (plus de 10 000 emplois) et les petits ou moyens pôles (entre 1 500 et 10 000 emplois). Les communes multipolarisées sont des communes situées hors des aires urbaines, dont au moins 40 % de la population travaillent dans plusieurs aires, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Les autres communes sont des communes isolées, hors influence des aires urbaines.

#### Insee Basse-Normandie

5 rue Claude Bloch BP 95137 14024 CAEN cedex Tél.: 02 31 45 73 33

Directeur de la publication : Daniel BRONDEL Rédacteur en chef : Didier BERTHELOT Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND 02 31 15 11 14

ISSN 2416-8866 © Insee 2015

## En savoir plus

- "De nombreux Bas-Normands proches du seuil de pauvreté", Cent pour cent basse Normandie, n° 246, Octobre 2013
- "Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains", INSEE première, n° 1552, Juin 2015



